

LA PETITE
ENFANCE

L'ES
SEN
TIEL

(0-6 ANS)



vi || eurbanne

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE



LA PETITE ENFANCE

Quel mode de garde pour mon enfant ? PAGES 4 À 12

- L'accueil collectif : dans les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil régulier et occasionnel) PAGE 4
- L'accueil individuel : chez un assistant maternel PAGE 10
- La garde à domicile PAGE 10
- Les centres de loisirs maternels, le temps des loisirs PAGE 11

Les lieux d'écoute et de rencontre : PAGE 12

- Les lieux d'accueil enfants parents PAGE 12
- L'espace d'animation Joséphine-Baker PAGE 12
- La ludothèque Galopins-Galipettes PAGE 12

Les adresses quartier par quartier : PAGES 13 À 19

- Charpenne-Tonkin PAGE 13
- Flachet-Bonnevay PAGE 14
- Gratte-ciel-Dedieu-Charmettes PAGE 15
- Saint-Jean PAGE 16
- Grandclément-Ferrandière-Maisons-neuves PAGE 17
- Buers-Croix-Luizet PAGE 18
- Cyprian-les Brosses PAGE 19



La grande place des tout-petits

Faire garder son enfant est une des préoccupations principales pour les familles. Face aux changements de société, (travail à temps partiel, horaires décalés, recherche d'emploi, formation...), les besoins en modes de garde évoluent et pour suivre cette évolution, plusieurs formules correspondent à ces différentes situations. Garde à temps plein, régulière ou occasionnelle, ce document recense les possibilités offertes aux familles.

Pour simplifier les démarches, un Point information enfance existe dans chaque quartier, où des professionnels de la Petite enfance informent et conseillent les parents sur les solutions adaptées à leur demande.



▶ EN CHIFFRES

- 2661 naissances en 2015
- 13024 enfants entre 0 et 6 ans, soit 9 % des Villeurbannais
- 6937 ont moins de 3 ans
- 1 478 enfants de 0 à 5 ans accueillis en Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux

Quel mode de garde ?

Pour répondre aux besoins de garde, plusieurs types d'accueil existent dans la ville :

- l'accueil collectif, dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- l'accueil individuel, chez un assistant maternel
- l'accueil à domicile

L'accueil collectif

On les appelle crèches, haltes-garderies, ou bien encore établissement multi-accueil. Leur nom officiel est Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Ils ont pour mission d'aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Les enfants sont confiés à des équipes de professionnels de la petite enfance qui veillent à leur santé, leur sécurité, leur bien-être ainsi qu'à leur développement.

Les équipes sont constituées d'infirmières puéricultrices, d'éducateurs de jeune enfant, d'auxiliaires de puériculture et d'agents techniques.

Un pédiatre assure le suivi médical préventif des enfants accueillis et est garant du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité.

Des psychologues apportent leur soutien aux équipes dans la prise en charge des enfants.

Les modalités d'accueil

Les enfants sont accueillis dès l'âge de dix semaines. Les formules d'accueil proposées peuvent varier de quelques heures à 5 jours par semaine. L'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Qu'est ce qu'un accueil régulier ?

L'accueil régulier permet de confier l'enfant à des jours et horaires fixes, définis lors de l'inscription de l'enfant et notifiés dans un contrat d'accueil.

Qu'est ce qu'un accueil occasionnel ?

L'accueil occasionnel permet de réserver une à trois demi-journées d'accueil par semaine, variables en fonction des disponibilités de la structure.

À noter : la Ville propose également des accueils de dépannage sur une durée limitée, uniquement dans le cas de situations imprévisibles et après une évaluation de la situation.

La Participation financière des familles

La participation financière, fixée par la Caisse nationale d'allocations familiales, est un tarif horaire calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Ce tarif à l'heure est multiplié par la durée d'accueil de l'enfant.

Pour connaître le type et le montant des aides que la Caf peut vous verser, vous pouvez accéder aux simulateurs du site mon-enfant.fr



Accueil des enfants en situation particulière

Dans le cadre du projet « Ville et handicap », toutes les structures petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap ou de pathologies chroniques. Un projet d'accueil individualisé peut être mis en œuvre, élaboré avec la famille, le pédiatre de la direction Petite enfance et le médecin traitant de l'enfant.

Par ailleurs, l'association des PEP69/ML, en partenariat avec la ville de Villeurbanne et de la Caf du Rhône, a ouvert un Établissement d'accueil du jeune enfant, Pépilou avec un tiers des places en faveur d'enfants en situation de handicap et / ou de maladie. L'accueil se fait jusqu'à

six ans pour les enfants en situation particulière.

C'est un lieu pour tous les enfants. Il permet un temps de répit pour les parents avec des professionnels spécialisés en appui de l'accueil.



QUEL MODE DE GARDE POUR MON ENFANT ?

➤ EN CHIFFRES

L'offre municipale :

13 Établissements d'accueil du jeune enfant sont gérés par la Ville.

- 11 d'entre eux sont des « multi-accueil » (accueil régulier et occasionnel),
- 2 sont des haltes-garderies (accueil occasionnel).

L'offre associative :

17 établissements, gérés par des associations, proposent un accueil régulier ou occasionnel.

- Parmi ces établissements, 5 sont des crèches parentales : ces établissements d'accueil collectif sont gérés par des associations de parents qui participent à la garde des enfants, avec le soutien d'un personnel qualifié.

L'offre privée :

La ville a acheté des places dans trois établissements gérés par une entreprise privée (Les Minuscules Tonkin, les Minuscules Charpennes et les Petits Léonards).

Modalités d'inscriptions

Vous devez impérativement être domicilié sur la ville de Villeurbanne. La démarche d'inscription varie ensuite suivant votre situation professionnelle.

Si vous ou votre conjoint n'êtes pas en situation d'activité professionnelle, ou si l'un d'entre vous est en recherche d'emploi, vous devez vous rendre sur le Point information enfance de votre secteur d'habitation (cf liste/secteur). Vous n'avez aucun document à fournir.

Si vous êtes en situation d'activité professionnelle (ou en situation assimilée, étude ou formation), vous devez prendre un rendez-vous à la direction de la Petite Enfance pour constituer le dossier de préinscription avec l'ensemble des pièces justificatives. Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous :

sur le site internet. www.villeurbanne.fr/rubrique/petite-enfance.

Prise de rendez-vous au 04 78 03 67 84.



La prise de rendez-vous :

Le rendez-vous est pris en fonction de la date d'entrée souhaitée.

Se reporter au calendrier ci-dessous pour trouver la période de rendez-vous. Il est impératif de s'y conformer. En cas de non respect du calendrier, la demande de préinscription sera refusée.

Les rendez-vous ont lieu
au Kid espace familles 52, rue Racine.



Calendrier pour la prise de rendez-vous

<u>Mois d'entrée souhaité</u>	<u>Rendez-vous à prévoir sur le mois de</u>
Janvier	juin, juillet ou août
Février	septembre, octobre ou novembre
Mars	septembre, octobre ou novembre
Avril	septembre, octobre ou novembre
Mai	décembre, janvier ou février
Juin	décembre, janvier ou février
Juillet	décembre, janvier ou février
Septembre	février, mars, avril ou mai
Octobre	février, mars, avril ou mai
Novembre	juin, juillet ou août
Décembre	juin, juillet ou août

Les pièces justificatives à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- une attestation de la Caf mentionnant votre quotient familial
- le livret de famille (si vous n'en avez pas : extrait d'acte de naissance à nous faire parvenir lors de la naissance de l'enfant)
- les justificatifs d'activité des deux parents (dernière fiche de paie, promesse d'embauche, attestation de formation/ stage, carte étudiante, affiliation à un registre de la chambre des métiers/ commerce...)

Tous dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte (Merci d'apporter les originaux ainsi que les photocopies de l'ensemble de ces documents).



QUEL MODE DE GARDE POUR MON ENFANT ?

Le contenu du rendez-vous :

Lors de ce rendez-vous, les différents modes de garde de la Ville vous seront présentés. Concernant votre demande de pré-inscription en accueil collectif, il vous sera demandé de préciser trois choix (maximum) d'EAJE par ordre de préférence (vous pouvez consulter l'emplacement et les horaires de chaque structure à partir de la page 13) vous devrez également préciser les jours et les horaires précis de garde dont vous souhaiteriez bénéficier.

Il est important de réfléchir précisément au choix de d'EAJE et à votre besoin de garde, la commission d'admission statuant sur l'attribution de la place en fonction de ces éléments.


La commission d'admission

La commission d'admission se réunit quatre fois par an (mars, juin, septembre et décembre) afin d'étudier les demandes. Elle est présidée par l'adjointe au maire en charge de la petite enfance et des familles. Sont également présents les responsables des équipements et des membres de la direction de la Petite enfance.

Quels sont les critères d'admission ?

Les admissions sont prononcées selon une grille de critères en fonction du nombre de places vacantes et de l'âge de l'enfant. Une priorité est donnée aux familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les critères intègrent également :

- La composition familiale
- L'intégration d'enfants en situation de handicap ou présentant des pathologies particulières
- La mixité sociale
- Les ressources du foyer



REMARQUE : lors de l'attribution d'une place, si le besoin de garde s'avérait différent de celui exprimé lors de la pré-inscription, la direction de la Petite enfance se réserve le droit d'annuler cette attribution. Il est donc nécessaire de nous informer par courrier de toute modification de votre besoin de garde. Une fois le dossier de préinscription constitué, la demande sera étudiée en commission.

L'accueil individuel

Les assistants maternels sont des professionnels de la petite enfance qui gardent à leur domicile un ou plusieurs enfants, après avoir été agréés par le président de la métropole. Une formation obligatoire leur est dispensée.

L'assistant maternel et les parents fixent ensemble les modalités d'accueil et horaires de garde.

La participation financière des familles

Les tarifs des assistants maternels sont libres, la loi fixant un minimum.

En confiant votre enfant à un assistant maternel agréé indépendant, vous devenez employeur. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'allocations familiales, appelée la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant) ; le montant est variable suivant vos revenus.

> Où obtenir les coordonnées d'assistants maternels ?

Vous pouvez obtenir la liste de l'ensemble des assistants maternels agréés :

- sur le site de la métropole de Lyon
- sur le site de la Caf : monenfant.fr
- auprès de la Maison de la métropole de votre secteur (MDM)
- auprès des animateurs des Relais assistants maternels (cf liste par quartier)

✚ EN CHIFFRES

- environ 1 403 assistants maternels agréés
- 14 relais d'assistants maternels



Les Relais assistants maternels

Les assistants maternels agréés peuvent faire le choix d'adhérer à un Ram.

Les Ram sont des équipements municipaux ouverts aux assistants maternels, aux emplois à domicile, aux enfants qu'ils accueillent et à leurs parents. Le relais est un lieu :

- de soutien aux assistants maternels par la professionnalisation de leurs fonctions (formation, conseil...)
- d'activités collectives et d'animations pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel
- de conseil et d'information pour les parents employeurs.



La garde à domicile

Vous pouvez choisir de faire garder votre enfant par une personne qui intervient à domicile.

Le recours à une formule de garde partagée est aussi possible : vous partagez alors avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

Il existe différentes associations qui mettent à votre disposition du personnel sélectionné, pour garder votre ou vos enfants.

Où obtenir des renseignements ?

En consultant le site de la Caf monenfant.fr
En contactant directement les organismes proposant une garde à domicile.

La participation financière.

Les tarifs sont libres et dépendent du prestataire.

En choisissant ce mode de garde, vous devenez employeur. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une aide de la Caisse d'allocations familiales, appelée la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant).



Les centres de loisirs maternels

Votre enfant a plus de 3 ans et vous cherchez un accueil pour les mercredis et les vacances scolaires ?

Les centres de loisirs maternels assurent l'accueil des enfants de moins de six ans en dehors du temps scolaire.

Renseignements et inscriptions sur place.

Centre social des Buers

17, rue Pierre-Joseph-Proudhon
Tél. : 04 78 84 28 33

Maison sociale de Croix-Luizet

33-35, rue Louis-Armand
Tél. : 04 78 84 71 46

Centre social de Cusset

87-89, rue Pierre-Voyant
Tél. : 04 72 65 71 71

Maison sociale de Cyprien-Les Brosses

4, rue Jules-Guesde
Tél. : 04 72 68 69 70

Centre social de la Ferrandière

51, rue Lafontaine
Tél. : 04 78 68 27 70

Centre social de Saint-Jean

Petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 26 16

Centre social Charpenne-Tonkin

11, rue Bat-Yam
Tél. : 04 78 89 05 01

Croc'vacances (uniquement vacances scolaires)

www.crocvacances.com
Tél. : 06 89 76 68 09

Gan Israël Lubavitch

295, rue Francis-de-Pressensé
Tél. : 04 78 89 08 32

Les lieux d'écoute et de rencontre

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, qui peuvent partager des temps conviviaux, de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit et sans inscription. Ces lieux participent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et apportent un appui aux parents, par un échange avec d'autres parents et des professionnels.

L'espace Joséphine-Baker

L'espace Joséphine-Baker est un lieu d'animation, d'écoute, de soutien et de rencontres pour les parents et leurs enfants. L'accueil est gratuit, sans inscription, c'est un lieu de socialisation et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans.

20 allée des Cèdres – Tél. : 04 72 15 02 45

Lundi-Jeudi : 15 h-18 h

Mardi-Mercredi : 9 h-12 h / 15 h-18 h

Vendredi : 9 h-12 h

La ludothèque Galopins-Galipettes

La ludothèque est un espace de jeu pour les moins de 6 ans et un lieu de rencontre pour les parents. Des jeux sont également disponibles à l'emprunt.

15 rue Clément-Michut - Tél. : 04 78 68 99 53

Le Rendez-vous des bambins (LAEP) 0-4 ans

Centre social
de la Ferrandière
9 bis, rue Louis-Braille
Tél. : 04 78 68 27 70

1,2,3 Soleil (LAEP) 0-4 ans

Centre social de Cusset
87, rue Pierre-Voyant
Tél. : 04 72 65 71 71

La clé de Saint-Jean (LAEP) 0-6 ans

Centre d'Animation
St-Jean
11, petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 26 16

Mardi Petit (LAEP) 0-4 ans

Centre social
du Tonkin
11, rue Bat-Yam
Tél. : 04 78 89 05 01



Les adresses, quartier par quartier

Charpennes-Tonkin

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30 et
le jeudi de 9 h à 12 h
À la Maison des services publics
Charpennes/Tonkin,
4 allée Henri-Georges-Clouzot

Pour les demandes liées à l'activité
s'adresser à la direction de la Petite
enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace
familles).

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Centre de la petite enfance (45 places)

5, allée de la
Nigritelle-Noire,
de 7 h 45 à 18 h 15

François-Truffaut (30 places)

20, rue Jubin
de 7 h à 18 h 30

Halte-garderie des Samourais (25 places)

2, avenue Allende
de 8 h à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30

CRÈCHES PRIVÉES AVEC ACHAT DE PLACES PAR LA VILLE

Les Minuscules Tonkin (9 places)

37-39,
cours André-Philip
de 7 h 45 à 18 h 45

Les Minuscules Charpennes (12 places)

11, rue Jules-Vallès
de 7 h 30 à 18 h 30

LES EAJE ASSOCIATIFS

Les Tonkinous (20 places)

11, rue Bat-Yam
Tél. : 04 72 69 59 98
de 7 h 30 à 17 h 45

Le Jardin des couleurs (9 places)

(Accueil des 2/4 ans)
19 bis, rue Louis-Guérin
Tél. : 06 19 31 97 49
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 45

LA CRÈCHE PARENTALE

Croqu'nuage (20 places)

Tél. : 09 80 85 77 92
de 7 h 45 à 18 h 30
contact@croqu-nuage.fr

Pour vous aider
dans votre recherche
d'assistants maternels

LES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram) Sur rendez-vous

Ram Dolto

76, boulevard
du 11-novembre-1918
ram.dolto.ouest@mairie-
villeurbanne.fr
Tél. : 04 37 42 20 73
ram.dolto.est@mairie-
villeurbanne.fr
et 04 37 42 20 74

Ram Truffaut

39, rue
Francis-de-Pressensé
ram.truffaut.tonkin@mairie-
villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 94 51 10
ram.truffaut.charmettes@
mairie-villeurbanne.fr
ou 04 78 94 51 11

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE

2, allée
Henri-Georges-Clouzot
04 78 89 02 81

Cusset-Perralière-Flachet-Bonnevay

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le jeudi de 9 h à 12 h
à l'espace de psychomotricité
38 rue Jules-Kümer

Pour les demandes liées à l'activité
s'adresser à la direction de la
Petite enfance :
04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

Pour vous aider
dans votre recherche
d'assistants maternels

**LES RELAIS
D'ASSISTANTS
MATERNELS (Ram)**
Sur rendez-vous

Ram Perralière

71, rue du 1^{er}-mars-1943
ram.perralière.nord@
mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 03 48 40
ram.perralière.sud@
mairie-villeurbanne.fr
04 78 03 48 41

Ram Renan

5^{ter} Frédéric-Fays
ram.renan.sud@mairie-
villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 74 17
ram.renan.nord@mairie-
villeurbanne.fr
04 78 68 74 18

**LA MAISON DE LA
MÉTROPÔLE**

30, rue de la Baisse
Tél. : 04 78 03 46 00

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Nelly-Roussel (55 places)

40-42, rue Jules-Kümer
de 7 h 30 à 18 h

Eugénie-Niboyet (18 places)

42, rue Joliot-Curie
de 7 h 15-18 h 30

Halte garderie de la Perralière (25 places)

150, rue du 4-août-1789
de 8 h 15 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 17 h 30

L'EAJE ASSOCIATIF

Les Écureuils (20 places)

87-89, rue Pierre-Voyant
de 8 h -18 h

LES CRECHES PAIENTALES

Baby Nêmo (10 places)

26 rue de la Baisse
04 78 85 40 20
de 7h30 à 18h15
directionpetitnemo@
gmail.com



Gratte-ciel - Dedieu - Charmettes

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le mardi de 14 h à 17 h
Au Palais du travail, salle Louise-Michel
Place Lazare-Goujon

Pour les demandes liées à l'activité s'adresser à la direction de la Petite enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Désirée-Gay (15 places)

11, rue Clément-Michut
de 7 h 15 à 18 h 30

Pauline-Kergomard (40 places)

45, cours de la République
de 7 h 45 - 19 h

Hannah-Arendt (25 places)

12^A, rue Baudelaire
de 8 h à 18 h
(accueil régulier)
de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30
(accueil occasionnel)

L'EAJE ASSOCIATIF

Arc en gratte ciel (20 places)

42, rue Anatole-France
de 7 h 45 à 18 h 15

LES CRÈCHES PARENTALES

Petit Némó (20 places)

22, rue de France
04 78 85 40 20
de 7 h 30 à 18 h 15

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram) Sur rendez-vous

Ram Herriot

61^{bis}, cours de la République

ram.herriot.centre@mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 41 20
ram.herriot.totem@mairie-villeurbanne.fr
ou 04 78 68 41 21

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE

74, cours Émile-Zola
Tél. : 04 72 65 25 92



Saint-Jean

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h 30

Au Centre d'animation Saint-Jean
Petite rue du Roulet

Pour les demandes liées à l'activité s'adresser à la direction de la Petite enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

L'offre collective du secteur

L'EAJE ASSOCIATIF

Halte-garderie (20 places)

Les Petits Curieux
Centre d'animation
Saint-Jean
Petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 24 88
de 8 h à 18 h

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram) Sur rendez-vous

Ram St Jean

Petite rue du Roulet
Tél. : 04 72 14 60 86
ram.camus@mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE

64 rue du 8-mai-1945
Tél. : 04 37 48 48 11



Grandclément - Ferrandière - Maisons-neuves

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le mardi de 9 h à 12 h
À la Maison Bertly-Albrecht
14 place Grandclément

Pour les demandes liées à l'activité s'adresser à la direction de la Petite enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

L'Hormat (48 places)

46, rue Jean-Jaurès
de 7 h 30 à 18 h 15

Victor Hugo

(24 places)
25 rue Victor-Hugo
de 8 h à 17 h 30

Janus Korczak

(20 places)
25 rue du Dr Frappaz de
7 h 15 à 18 h 30

L'EAJE ASSOCIATIF

Les Petits Léonard

(25 places)
57, avenue Paul-Krüger
de 8 h à 18 h

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram) Sur rendez-vous

Ram Jean Epstein

46 rue Poizat

Tel : 04 78 53 53 21
ram.epstein.
grandclément@mairie-villeurbanne.

Tel : 04 78 53 53 22
ram.epstein.ferrandière@mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE

30, rue de la Baisse
Tél. : 04 78 03 46 00



Buers - Croix-Luizet

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le jeudi de 14 h à 17 h

À la Maison des services publics Buers/
Croix-Luizet
37^A, rue du 8-mai-1945

Pour les demandes liées à l'activité s'adresser à la direction de la Petite enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

L'offre collective du secteur

LES EAJE ASSOCIATIFS

Enfantillages (20 places)

17, rue Pierre Joseph-Proudhon
de 7 h 30 à 18 h

Tom Pouce (30 places)

35, rue Armand
de 7 h 45 à 18 h 15

Jardin d'enfants

Mouchka (52 places)
293 rue Francis de Pressense de 8 h à 18 h (17 h le vendredi)
04 78 68 49 57

L'Haim la Vie Haya

293 rue Francis de Pressensé de 7 h 45 à 18 h (17 h le vendredi)
04 78 68 29 85

LA CRÈCHE PARENTALE

Le Chat Perché (24 places)

3, rue Émile-Bouvier
Tél. : 04 78 89 44 66
de 7 h 30 à 18 h 30
direction@creche-chat-perche.fr

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram)
Sur rendez-vous

Ram Pierrot

61, rue Château-Gaillard
Tél. : 04 78 68 92 80
ram.pierrot@mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE

64, rue du 8-mai-1945
Tél. : 04 37 48 48 11



Cyprian - Les Brosses

Le Point information enfance

- Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

> Le jeudi de 9 h à 12 h
À la Maison de quartier des Brosses
41 rue Nicolas-Garnier

Pour les demandes liées à l'activité s'adresser à la direction de la Petite enfance : 04 78 03 67 84 (Kid espace familles).

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Flora-Tristan (24 places)
28, allée des Cèdres
de 7 h 15 à 18 h 30

LES EAJE ASSOCIATIFS

Babilhome (22 places)
Maison Sociale
Cyprian les Brosses
4, rue Jules-Guesde
de 7 h 30 à 18 h

Gribouille (13 places)
17, rue Séverine
de 8 h 15 à 17 h 30

Pépilous (24 places)
5 rue Jean Baptiste
Durand de 8 h à 18 h

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (Ram)
Sur rendez-vous

Ram Albert Camus
32, rue Séverine
Tél. : 04 72 14 60 86
ram.camus@mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON DE LA MÉTROPÔLE
24, allée des Cèdres
Tél. : 04 72 37 66 13



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Kid-Espace Familles
52 rue Racine
Tel : 04 78 03 67 84

Adresse postale :
Ville de Villeurbanne
Direction de la Petite enfance
BP 65 051
69 601 Villeurbanne cedex



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
PETITE ENFANCE SUR LE SITE INTERNET :

WWW.
villeurbanne.fr

vi || eurbanne

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE